

Communiqué

Répondant(e): Thomas Gehrig / Bertrand Baumann

date: 9 decembre 2010

Les Réformés de l'Union synodale Berne-Jura-Soleure sensibles à la précarité, au dialogue interreligieux et à la promotion de la paix et préoccupés par la relève pastorale

Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a approuvé des contributions au dialogue interreligieux, renforcé le travail en faveur des sans-papiers et comblé une lacune en assurant la pérennité du service de consultation juridique pour personnes en situation de détresse et de précarité. Par ailleurs, il poursuit l'engagement de l'Eglise - en collaboration avec des œuvres d'entraide ecclésiales et des organisations de promotion de la paix - dans le processus de paix entre Israël et la Palestine. En ce qui concerne les affaires intérieures de l'Eglise, une réforme structurelle est engagée en première lecture avec la réforme des arrondissements. Enfin, le budget 2011 qu'il a approuvé prévoit un excédent de recettes.

A la quasi unanimité et après de nombreuses interventions orales de députées et députés dans le sens d'un soutien, le Synode a décidé d'augmenter de moitié sa contribution annuelle au travail de projet réalisé par l'association **Maison des religions - Dialogue des cultures**, qui passera ainsi à 60 000 francs. Cette institution qualifiée de « véritable coffre à trésor » pour le travail interreligieux sera soutenue au moins jusqu'en 2014. En outre, le Parlement de l'Eglise a approuvé une contribution unique de 52 260 francs aux coûts d'investissement pour l'aménagement de l'espace chrétien au sein de la Maison des religions, dont la construction débutera en 2011. La plus grande partie de ces coûts (100 000 francs) sont pris en charge par la communauté morave. Le Synode a pris note que l'offre très diversifiée de la Maison des religions est disponible dans l'ensemble du canton, notamment pour l'enseignement religieux.

Dans le domaine de l'aide diaconale aux sans-papiers, le soutien apporté depuis 2007 au service de consultation bernois est prolongé de trois ans et augmenté à 30 000 francs. Des voix se sont néanmoins levées pour rappeler que cette problématique interpellait la société dans son ensemble et pas seulement les Eglises.

Le soutien au **Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse**, prévu jusqu'à fin 2010 en tant que financement de départ, est prolongé de trois ans à raison d'un montant annuel de 40 000 francs. Faute d'avoir pu conclure un contrat de prestations avec le canton, et suite à la décision du Grand Conseil de

ne pas créer de service de médiation cantonal, le Synode a décidé sans opposition de combler la lacune existante dans le système de protection juridique en faveur de personnes disposant d'un statut juridique clair (donc autres que les sans-papiers) mais confrontées à des situations de précarité.

Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure poursuivent leur **soutien en faveur de la promotion de la paix** en Palestine et Israël dans le cadre du programme œcuménique d'accompagnement en prolongeant leur aide de trois ans et en l'augmentant de 10 000 à 25 000 francs. La mission d'observation est assurée par Peace Watch Switzerland sous la responsabilité de l'EPER.

Décision en faveur de deux arrondissements ecclésiastiques en Emmental

Cette réforme, qui entend harmoniser le plus loin possible l'organisation de l'Eglise avec la nouvelle structure administrative du canton de Berne vise à reformer des arrondissements ecclésiastiques à même d'organiser et de concrétiser la collaboration interparoissiale. En première lecture, le Synode a suivi en grande partie le Conseil synodal mais a décidé, sur proposition du Haut-Emmental, d'entreprendre une séparation structurelle en deux arrondissements (Haut- et Bas-Emmental). Le Conseil synodal a vainement tenté de s'opposer à cette « Lex Emmental ».

La réforme a notamment pour objectif d'apporter davantage de flexibilité dans l'attribution des tâches et de simplifier les structures. Le Synode prend note que la consultation a permis d'apporter de nettes améliorations.

Une majorité du Synode n'a pas voulu entrer en matière sur la proposition demandant de renoncer à la nouvelle possibilité des conférences des présidences. Les conditions générales prévoient la liberté de choix entre une conférence des présidences et un Synode d'arrondissement.

La réforme des arrondissements est approuvée en première lecture à la quasi unanimité par 148 voix. Elle devrait être mise en œuvre en 2012, après la deuxième lecture qui est prévue en mai 2011.

Budget 2011 et plan financier dans un contexte prévisible de diminution des recettes

Les efforts entrepris par le Conseil synodal pour maîtriser les finances à court et moyen terme sont unanimement salués par le Synode. Le budget 2011 boucle sur excédent de recettes de 420 200 francs et le taux de redevance appliqué aux paroisses reste inchangé. Grâce à ce budget bénéficiaire, les paroisses pourront à nouveau profiter du rabais sur le taux de contribution. Le plafonnement des postes reste en principe maintenu, mais le Synode accorde à l'exécutif pour 2011 une réserve limitée dans le temps de 200 points de poste.

La planification financière est influencée par différents facteurs externes et internes, parmi lesquels on peut mentionner l'évolution du renchérissement et de la conjoncture économique, mais aussi par d'importantes échéances comme le changement de

système pour la caisse de retraites, l'assainissement du site de Gwatt, ou encore les amortissements pour le nouveau siège des Eglises réformées à Berne. La dernière révision de la loi cantonale sur les impôts produit maintenant ses effets sur les paroisses, et se fera ressentir avec un décalage dès 2013 au niveau de l'Eglise cantonale. Dans l'ensemble, il faut s'attendre à une baisse de recettes de 600 000 francs. La marge de manœuvre pour les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure devrait diminuer de moitié à partir de 2013/14. Il devrait néanmoins être possible d'éviter des déficits s'il n'y a pas de nouvelle récession.

La profession pastorale est-elle encore attrayante?

Cette question a été au centre des débats nourris autour du prolongement de l'engagement financier des Eglises réformées pour la campagne de promotion des études de théologie. Plusieurs députées et députés - pasteures et pasteurs de profession - sont montés à la tribune pour déplorer l'image négative liée à leur profession et appelé à un meilleur accompagnement des jeunes au niveau des lycées et gymnases intéressés par les sciences humaines. En dépit de quelques voix critiques, la poursuite de la participation à la campagne de promotion des études de théologie sera maintenue.

Débats animés autour d'interventions et de questions des députées et députés

Les députés ont débattu pendant près de nonante minutes d'une motion proposant le reversement de dix pour cent des excédents de recettes à Pain pour le prochain en cas de bouclage excédentaire des comptes. La motion a finalement été rejetée par 62 voix sur 110, les députés ayant été sensibles à l'argument selon lequel les éventuels excédents de recettes revenaient en fin de compte aux paroisses. Le devoir pour l'Eglise de s'engager contre la pauvreté et la faim a été néanmoins unanimement réaffirmé.

Le Conseil synodal a en outre répondu à différentes interpellations sur diverses problématiques comme la publication des actes ecclésiastiques (baptêmes, enterrements) au regard de la protection des données, la formation des catéchètes ou encore l'émergence d'un secteur de ressources humaines pour accompagner le corps pastoral.

En bref

Le Synode a pris congé du Conseiller synodal Gottfried Locher, qui assumera à partir du premier janvier 2011 la présidence à plein du temps du Conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS).

L'Association oeuvrant pour l'Eglise et l'environnement recevra 10 000 francs supplémentaires par année pour soutenir le conseil aux paroisses en matière d'économie d'énergie.

Le service de calendrier de l'Avent par sms proposé aux adolescents et aux jeunes adultes (www.smas.ch) est prolongé jusqu'en 2013.